



Modification du plan sectoriel de transport des lignes d'électricité (PSE 700) pour la ligne Waldegg-Wollishofen, détermination du couloir

Arrêté du 18 décembre 2015

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

La modification du plan sectoriel du 21 avril 2001 (approuvé le 27 juin 2001 et modifié le 6 mars 2009) (nouvelle fiche d'objet 700 pour la ligne Waldegg-Wollishofen)¹ est approuvée en se basant sur le rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 20 novembre 2015.

18 décembre 2015

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ La modification du plan sectoriel, inclus le rapport explicatif et le rapport d'examen, ainsi que le plan sectoriel général (PSE) du 27 juin 2001, modifié le 6 mars 2009, est disponible:

sur internet à l'adresse suivante : <http://www.ofen.admin.ch> > Thèmes > Approvisionnement en électricité > Réseaux d'électricité > Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité > Fiche d'objet 700

ou sur annonce préalable durant les heures de bureau auprès de:

- Office fédéral de l'énergie (OFEN),
Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen, téléphone 058 462 57 90
- Office fédéral du développement territorial (ARE),
Worbentalstrasse 66, 3063 Ittigen, téléphone 058 462 59 62